

VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

Une dématérialisation qui bénéficie à toutes et tous :

Plus simple, plus rapide, plus économique, plus écologique...

Toutes personnes (particulier, professionnel) pourra déposer sa demande en ligne à tout moment et où qu'elle soit dans une démarche simplifiée et sans frais via le « guichet unique »

CE QUI CHANGE

A compter du 1^{er} janvier 2022, la Commune de Pontcarré est en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, permis de démolir, certificats d'urbanisme....

Les étapes pour déposer une demande d'urbanisme :

1

Se rendre sur le site :

<https://urba.marneetgondoire.fr/guichet-unique>

2

Créer un compte Usager (pour les particuliers)
ou un compte Partenaire (pour les professionnels)

A noter : Le dépôt papier de votre dossier est toujours possible



3

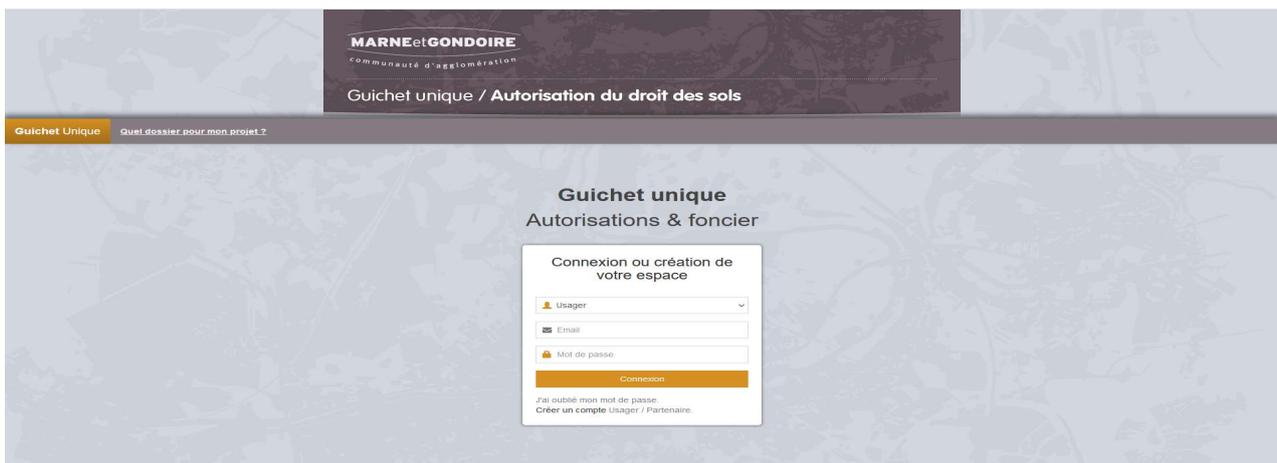
Une fois votre inscription validée, vous recevrez un email avec un lien pour activer votre compte sur le « guichet unique »

4

Vous pourrez alors déposer votre demande en ligne en cliquant sur « déposer » et en remplissant le formulaire et en joignant les documents numériques (plans, photos...)

5

L'administration échange ensuite avec vous via la plateforme « Guichet unique » et vous pourrez suivre l'évolution de votre dossier



MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

Guichet unique / Autorisation du droit des sols

Guichet Unique Quel dossier pour mon projet ?

Guichet unique
Autorisations & foncier

Connexion ou création de votre espace

Usager

Email

Mot de passe

Connexion

J'ai oublié mon mot de passe.
Créer un compte Usager / Partenaire.